



SAMOS LEGAL CENTRE NEWSLETTER

“Repartir ou aller en Prison” : Le visage sévère de la Grèce face à la migration

Le 27 juin, le ministre Makis Vouridis a démissionné dans le cadre d'un scandale autour de la corruption, laissant le ministère de l'immigration et de l'asile dans l'incertitude. Dès le lendemain, son remplaçant, Thanos Plevris, a pris ses fonctions. Son message ? Intransigeant. Son parcours ? Une longue carrière politique ancrée à l'extrême droite.

À la mi-juillet, le gouvernement grec a suspendu les demandes d'asile pour toute personne arrivant par la mer en provenance d'Afrique du Nord—une mesure controversée qui a immédiatement suscité les critiques des experts juridiques et des organisations de défense des droits humains.

Puis, en septembre, une nouvelle loi a encore intensifié la pression. L'immigration n'est désormais plus seulement surveillée, elle est criminalisée.

Les personnes en situation irrégulière s'exposent à jusqu'à 5 ans de prison, à de lourdes amendes et à une surveillance électronique. La possibilité de régulariser sa situation après 7 ans en Grèce ? Supprimée.

Thanos Plevris l'a dit clairement au Parlement : « Vous n'êtes pas les bienvenus. Si votre demande d'asile est refusée, vous devez soit repartir, soit aller en prison. » Derrière ces paroles froides se trouvent de vraies personnes des familles, des enfants, des étudiants dont beaucoup ont construit leur vie ici. Leur avenir est désormais incertain.

À Samos, les conséquences de ces changements politiques se font déjà sentir au quotidien. Les entretiens sont désormais obligatoires pour toutes les nationalités, y compris pour des groupes qui étaient auparavant reconnus presque automatiquement, comme les Yéménites, les Soudanais ou les Palestiniens malgré les dangers évidents dans leurs pays d'origine.

Parallèlement, les expulsions du CCAC ont fortement augmenté. Les autorités appliquent strictement le délai de 30 jours après une décision positive, sans exception. Les personnes vulnérables, telles que les parents isolés, survivants de traumatismes, ou même ceux possédant déjà des billets de ferry pour Athènes dans quelques jours, se retrouvent expulsés.

Le résultat ? Une forte augmentation du nombre de sans-abris sur l'île. Le manque de souplesse et d'humanité dans l'application de la loi détruit toute marge de dignité laissée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés coincés dans ce système. Les ONG réagissent déjà, évoquant des violations du droit de l'UE et des conventions internationales.

Mais en parallèle, un dangereux précédent s'installe : là où la dignité humaine devrait primer, ce sont les cellules de détention qui prennent le pas, et les droits d'asile deviennent optionnels.

Nous continuerons à suivre la mise en œuvre de cette nouvelle loi pour défendre l'exercice du droit d'asile.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS

L'été a commencé dans la tourmente politique. Le 27 juin, Makis Voridis a été contraint de démissionner après son implication dans un scandale de corruption lié au détournement de fonds agricoles européens.

Son successeur, **Thanos Plevris**, est entré en fonction dès le lendemain. **Connu pour ses affiliations et sa rhétorique d'extrême droite**, Plevris a rapidement annoncé un durcissement de la politique migratoire, promettant de renforcer les lois et d'accélérer les expulsions.

SUSPENSION DES DEMANDES D'ASILE

Quelques semaines plus tard (le 11 juillet 2025), le gouvernement a décrété **la suspension temporaire des demandes d'asile pour toute personne arrivant directement par la mer depuis l'Afrique du Nord**.

Présentée officiellement comme une mesure visant à réduire la "pression" sur le système, cette suspension de trois mois **viole pourtant le droit européen et le principe de non-refoulement**.

La décision a déjà été contestée devant les tribunaux, et la Cour européenne des droits de l'homme est intervenue dans certains cas, révélant les tensions croissantes entre la politique grecque et ses obligations internationales.

CRIMINALISATION DE LA MIGRATION

En septembre, une nouvelle loi a profondément modifié la cadre juridique. **Le séjour irrégulier en Grèce est désormais érigé en infraction pénale**, passible de 2 à 5 ans de prison et d'amendes allant jusqu'à 5000€.

Alors que le "retour volontaire" est encouragé comme un moyen d'atténuer les sanctions, dans les faits, les immigrés sont confrontés à des détentions prolongées, jusqu'à 24 mois, ainsi qu'à une surveillance électronique renforcée.

Au même moment, les dispositifs de régularisation existants ont été supprimés, fermant l'une des rares voies vers la stabilité pour les personnes sans papiers. Même les coûts liés aux procédures d'asile ont été alourdis : pour une demande ultérieure, par exemple, les frais ont triplé, passant de 100 € à 300 €.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Au-delà de ces changements majeurs, le gouvernement a imposé d'autres restrictions. De nouveaux centres de rétention fermés sont en construction, notamment en Crète. Les délais pour bénéficier d'un retour volontaire ont été réduits drastiquement, passant de 25 jours à seulement 14.

Enfin, en élargissant la définition de ce qui constitue un "pays tiers sûr", les autorités ont facilité le rejet des demandes et accéléré les expulsions.

LE PROJET EN CHIFFRES



Équipe sur le terrain

5

Sessions d'information juridique ont été organisées

102

Demandeurs d'asile ont participé à des ateliers juridiques

69

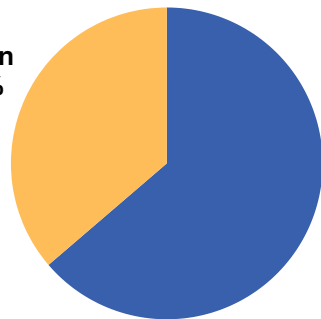
bénévoles d'organisations non juridiques ont participé à nos ateliers en ligne

Entre avril et septembre 2025, nous avons travaillé avec :

- 1 Cheffe de projet
- 1 Coordinatrice juridique
- 4 Juristes bénévoles (caseworkers)
- 2 Avocat·es grecques
- 12 interprètes

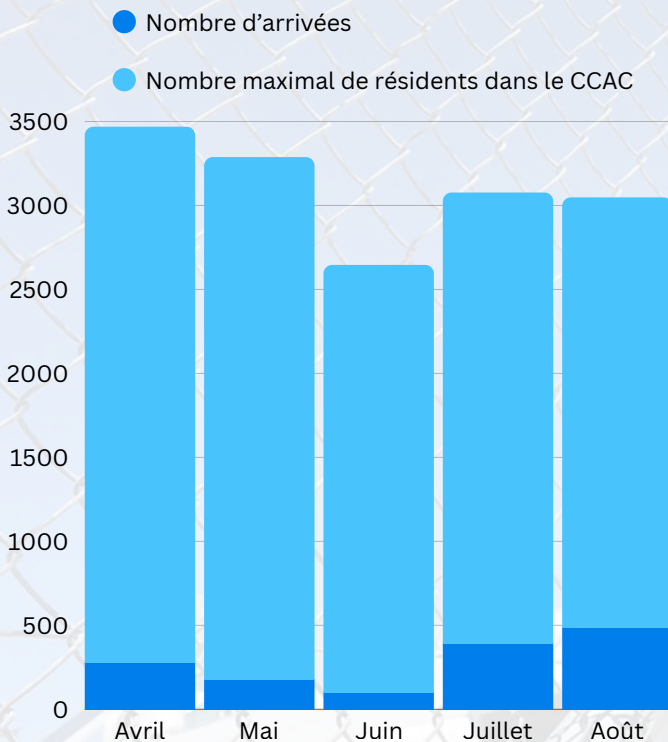
Personnes directement soutenues

Women
36.3%



Men
63.7%

10 % des personnes que nous avons rencontrées ont déclaré avoir survécu à des violences sexuelles et basées sur le genre, à la traite des êtres humains ou à des traitements inhumains.



*Données du ministère grec de la Migration

Préparations individuelles aux entretiens d'asile

201

Demandes envoyées aux autorités

171

Accompagnements aux entretiens

18



En moyenne, 27 conversations à traiter chaque matin. Messages reçus dans environ dix langues différentes.
599 nouveaux numéros nous ont contactés via notre ligne d'assistance.

ÉVOLUTION DU PROJET

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE

Ces derniers mois ont été marqués par de nombreux changements.

Nous avons dit au revoir à **Bintou** qui, après près de deux ans d'engagement, d'abord comme caseworker puis en tant que Coordinatrice Juridique, a décidé de poursuivre une nouvelle voie. Son professionnalisme, son empathie et son dévouement ont été au cœur du projet. L'an dernier, durant une période particulièrement difficile sans chef de projet, elle a assumé de lourdes responsabilités et a véritablement été une pilier pour l'équipe. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Mercedes nous a rejoints de nouveau comme Coordinatrice Juridique, c'est sa deuxième expérience avec le projet après avoir travaillé comme caseworker en 2023, au cours d'une période très intense. Bien que son séjour soit cette fois-ci plus court, son énergie et son engagement ont sans aucun doute apporté un souffle nouveau à l'équipe.

Au niveau des caseworkers, il y a également eu des changements : Adèle et Mathilde, arrivées en janvier, ont terminé leurs missions en mai et juin. Elles ont été remplacées par **Estelle et Bérénice** en juillet. Arrivant à un moment particulièrement incertain pour le projet, et alors que la législation grecque sur l'asile se durcissait, elles ont fait preuve d'une grande curiosité et d'un réel enthousiasme, devenant un soutien essentiel pour l'équipe.

Nous souhaitons également profiter de cette occasion pour **remercier chaleureusement tous les volontaires** qui rendent notre travail possible. Ils ne sont pas seulement une aide supplémentaire, mais bien le cœur du projet. Il est toujours encourageant de voir autant de candidatures, preuve que l'engagement et la solidarité continuent d'exister.

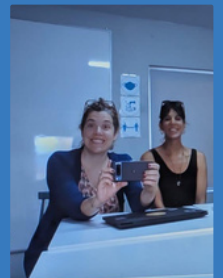
PERSPECTIVES

Le projet existe depuis 2019 et, comme beaucoup d'ONG, nous avons connu des hauts et des bas. Aujourd'hui, nous faisons à nouveau face à une période difficile, marquée par la nécessité de limiter nos activités et de faire des choix délicats.

Comme vous le savez, le financement du travail de solidarité en Europe, notamment dans le domaine des droits humains, est de plus en plus rare. Pour 2025, certaines subventions habituelles n'ont pas été renouvelées, et il a été difficile d'obtenir des financements supplémentaires. Nos actions reposant avant tout sur l'assistance juridique aux demandeurs d'asile, l'essentiel de nos coûts est lié aux ressources humaines de notre équipe chargés de les accompagner dans toutes les étapes de la procédure d'asile.

D'ici la fin de l'année, l'équipe sera réduite, composée uniquement des avocates et de la cheffe de projet. Cette structure plus restreinte intervient heureusement à un moment moins intense que les années passées, et elle nous permet de préparer l'arrivée d'une nouvelle équipe de quatre membres en janvier 2025.

Même durant cette période de transition, nous restons pleinement engagés à fournir une information de qualité et un accompagnement à celles et ceux qui en ont le plus besoin.



RESTAURER LE LIEN FAMILIAL

Dans le contexte complexe du système d'asile en Grèce, la séparation familiale reste un problème crucial, mais souvent négligé.

Les cadres européens et la législation nationale reconnaissent le droit à la vie familiale et protègent le droit à la vie privée et familiale – y compris le droit de construire des relations et de rester en contact avec les membres de sa famille.



Pourtant, dans la pratique, les demandeurs d'asile sont souvent séparés de leurs familles en raison de l'inexistence de voies sûres et légales aux frontières européennes. Les gouvernements, plus que jamais, tombent dans un schéma où le contrôle des frontières est priorisé au détriment de la dignité humaine la plus fondamentale.

Malgré des politiques migratoires restrictives, des procédures administratives interminables et des cadres juridiques inadéquats, le besoin des personnes de retrouver leurs proches ne disparaît pas. Il les pousse à entreprendre des trajets dangereux, remplis d'incertitudes et de risques d'arrestation ou de déportation par les forces de sécurité aux frontières.

Au Centre Juridique de Samos, nous croyons que la préservation de l'unité familiale favorise la santé mentale et réduit la vulnérabilité des personnes, déjà confrontées à l'atmosphère particulièrement stressante de la procédure d'asile dans un hotspot.

Nous accompagnons les demandeurs dans différents processus de rétablissement des liens familiaux : qu'il s'agisse d'assurer une réunion familiale à l'intérieur des frontières grecques ou de garantir une réunification familiale dans un autre pays européen.

Alors que l'attention internationale se concentre souvent sur les réunifications transfrontalières au titre du Règlement Dublin III, ou sur les procédures de regroupement familial après la reconnaissance du statut dans le pays d'origine, notre rôle en tant qu'acteur juridique est également crucial pour rétablir le droit à l'unité familiale au sein même de la Grèce.

À leur arrivée, les demandeurs d'asile, en particulier les mineurs non accompagnés ou les membres d'une même famille, peuvent être traités séparément selon l'île de débarquement, la date d'arrivée, et être placés dans des centres d'accueil éloignés les uns des autres. Les réunir n'est pas automatique.

Après avoir localisé en Grèce avec précision le membre de la famille concerné, nous veillons à soumettre des demandes officielles auprès des institutions grecques (Service d'Asile, Service d'Accueil et d'Identification, ministère de l'Immigration) pour obtenir une réunification ou une co-localisation, en particulier dans les cas de grande vulnérabilité.

Un soutien juridique est essentiel à cette étape pour pousser à un transfert administratif, garantir que les dossiers soient traités ensemble, même lorsque le statut légal d'un membre est encore en cours d'examen.

DONNÉES SUR LES CAS ACCOMPAGNÉS POUR UNE UNITÉ FAMILIALE EN GRÈCE

Le Règlement Dublin III permet aux demandeurs d'asile présents dans un pays de l'UE de rejoindre des membres de leur famille établis dans un autre État membre, sous certaines conditions.

Dès que nous identifions des liens familiaux à travers l'Europe pour un demandeur, nous les assistons dans tout le processus : dépôt de la demande Dublin de réunification familiale, collecte des documents nécessaires, et respect des délais stricts (3 mois après l'introduction de la demande d'asile).

En tant qu'acteur juridique, nous jouons le rôle d'intermédiaire entre le demandeur d'asile, le Service grec de l'Asile et les autorités compétentes des autres États membres de l'UE.

TEMOIGNAGES

Notre équipe a eu l'opportunité d'accompagner un **père égyptien** qui n'aurait jamais imaginé que l'exil signifierait être **séparé de sa fille**. Le voyage chaotique, marqué par la peur et l'incertitude, les a laissés bloqués sur deux îles différentes : lui à Lesbos, elle à Samos.

Lorsque sa fille a enfin pu le rejoindre, un nouvel obstacle est apparu : sa demande d'asile avait été rejetée. Malgré la joie de leurs retrouvailles, leur avenir restait incertain.

Finalement, le statut de réfugié du père a été étendu à sa fille. Elle a ainsi pu obtenir, elle aussi, des documents légaux, garantissant non seulement sa protection, mais également son droit de vivre aux côtés de son père. Aujourd'hui, ils sont de nouveau réunis, vivant dans la dignité et avec l'espoir de reconstruire leur vie. Leur histoire rappelle que, derrière chaque décision administrative, il y a un lien familial qu'il faut protéger.

Nous avons rencontré une jeune femme afghane arrivée seule à Samos. Son seul souhait était de retrouver son **petit frère**, mineur, vivant en Suisse. La procédure légale de demande de réunification familiale est toujours longue et complexe, et pour quelqu'un qui avait déjà enduré le voyage jusqu'à Samos et les conditions difficiles du CCAC, c'était une tâche particulièrement éprouvante.

Ce qui a fait la différence, c'est son courage à continuer, même lorsque les démarches administratives semblaient insurmontables, ainsi que le dévouement de notre interprète bénévole, qui a rendu la communication possible à chaque étape. Ensemble, nous avons traversé ce processus, en nous accrochant à l'espoir de la famille.

Le jour où nous avons appris que sa demande avait été acceptée fut inoubliable. Peu de temps après, elle nous a envoyé une photo d'elle aux côtés de son frère enfin retrouvé, deux grands sourires rayonnant de soulagement, d'amour et d'un nouveau départ.

Pour elle, cela signifiait sécurité et famille ; pour nous, ce fut un rappel de l'impact réel que ce travail peut avoir sur des vies humaines.

PLAIDOYER

Nous sommes désormais membres du Réseau des ONG de l'Égée, une nouvelle alliance de la société civile initiée par la Boat Refugee Foundation et soutenue par Oxfam.

Ce réseau rassemble des ONG opérant sur les îles de la mer Égée afin de surveiller collectivement les conditions de vie, partager des données et défendre des politiques et pratiques respectueuses des droits humains. Ensemble, nous visons à renforcer notre impact grâce à des rapports conjoints, un plaidoyer coordonné et —lorsque cela est nécessaire— des actions en justice stratégiques.



Dans ce contexte, nous avons contribué aux efforts de collecte de données à l'échelle du réseau sur des questions clés. Un briefing thématique sur l'espace de plus en plus restreint pour la société civile a déjà été diffusé aux parties prenantes européennes, ainsi qu'un rapport de suivi.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'action collective, nous continuons à suivre les évolutions majeures sur le terrain. En effet, après plusieurs mois de suspension des transferts organisés, nous avons soumis une plainte officielle au Médiateur grec, mettant particulièrement en lumière l'impact sur les personnes vulnérables, comme les personnes âgées ou celles ayant des besoins médicaux spécifiques. Nous avons également dénoncé des rapports selon lesquels des personnes demandant un transfert se voyaient réclamer un paiement en échange de leur relocalisation. En réponse, le Médiateur a validé nos préoccupations et a appelé à une action corrective urgente. Nous attendons désormais une réponse formelle des autorités, d'autant plus que la situation des transferts semble de nouveau évoluer.

Nous restons également engagés dans un plaidoyer stratégique auprès des acteurs européens. En juin, nous avons rejoint les ONG de Samos pour une rencontre avec Sarah Zemp, nouvelle responsable politique de la Commission européenne pour Samos, Kos et Leros. Basée au CCAC de Samos, son rôle est d'agir comme lien direct entre l'UE et les acteurs locaux. Cette réunion a été une opportunité importante pour présenter des témoignages directs sur les dysfonctionnements des systèmes d'asile et d'accueil, et nous avons salué son ouverture à maintenir un dialogue permanent avec les ONG présentes sur le terrain.

Parallèlement, nous restons actifs dans la surveillance et la réponse au cadre juridique migratoire en évolution rapide en Grèce. Au cours de l'été, nous avons co-signé deux déclarations conjointes concernant le nouveau projet de loi introduit par le ministère de la Migration et de l'Asile.

Si les principales caractéristiques de cette législation ont déjà été présentées ci-dessus, nos interventions ont porté sur :

- l'incompatibilité avec le droit européen et international, ainsi que son impact dévastateur sur les résidents de longue durée et les personnes vulnérables ;
- l'extension de la détention à 24 mois et l'introduction de la surveillance électronique, des mesures disproportionnées et préjudiciables ;
- la suppression des permis de séjour pour raisons exceptionnelles, fermant ainsi l'une des dernières voies vers la régularisation ;
- les risques liés à l'utilisation de l'IA pour l'interprétation lors des entretiens d'asile, qui compromettent à la fois la précision et la confidentialité.

Nous continuerons à surveiller de près la mise en œuvre de ce nouveau cadre et à documenter son impact sur le terrain, afin que les droits et la dignité des personnes restent au centre du débat.

SOUTENEZ LE PROJET

UN GRAND MERCI – ET UN APPEL A CONTINUER ENSEMBLE

Tout d'abord : **merci !**

Que vous nous suiviez depuis les débuts ou que vous ayez récemment rejoint notre communauté, votre soutien et vos encouragements comptent énormément pour nous. Ce projet n'a été possible que grâce à la solidarité et à la confiance de personnes comme vous, qui croient, comme nous, que chacun mérite dignité, information et accès à ses droits.

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase. Les ressources se réduisent, les besoins augmentent, et nous faisons de notre mieux pour nous adapter. Pour continuer, nous avons lancé une campagne de collecte de fonds. Cette campagne ne vise pas seulement à couvrir des coûts immédiats, elle sert aussi à construire les bases qui nous porteront à l'avenir.

Si vous le pouvez, nous vous invitons à nous soutenir à nouveau :

- en faisant un don, quelle qu'en soit la taille,
- en partageant la campagne avec vos amis, collègues ou réseaux susceptibles de vouloir aider,
- ou simplement en restant connectés et en faisant passer le mot.

Chaque geste compte. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ce projet continue à soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Merci de nous accompagner dans cette aventure.

**Soutenez le projet du
Samos Legal Centre !**



Lien direct vers notre
campagne de dons !

Suivez-nous et soutenez nos actions sur les réseaux sociaux



[samoslegalcentre asffrance](#)